

➤ Aux membres de la fren

NEWS no 6

Mesures d'assouplissement - Perte de gain indépendants - Mesures cantonales

Situation au 20 avril 2020

Mesdames, Messieurs, Chères et Chers membres,

Plus d'un mois après la mise en place des mesures sanitaires exceptionnelles, les organisations économiques suivent avec attention les actions portées par la Confédération et celles prises, en parallèle, par les cantons.

S'agissant notamment du canton de Vaud, le Centre Patronal en attend d'ailleurs davantage du Conseil d'Etat VD et critique cette retenue sur le plan fiscal (cf. communiqué de presse du 8 avril des organisations économiques et la position du Centre Patronal du 8 avril 2020 <https://www.centrepatronal.ch/coronavirus>)

1. Mesures prises par la Confédération le 16 avril 2020

Lors de sa conférence de presse du 16 avril 2020, le Conseil fédéral a défini deux grands axes pour notre économie :

a) Assouplissement des mesures de protection

Il y a lieu de préciser que les assouplissements ci-après devront s'accompagner d'un plan de protection spécifique à chaque branche économique.

Mesures d'assouplissement		
Dès 27 avril 2020	Dès le 11 mai 2020	Dès le 8 juin 2020
Les hôpitaux pourront effectuer toutes les interventions.	Réouverture des écoles obligatoires	Réouverture des écoles professionnelles et du secondaire
Les cabinets médicaux pourront à nouveau proposer toutes leurs prestations (idem pour les cabinets dentaires , de physiothérapie et de massages médicaux).	Sous réserve de la décision du 29 avril 2020 : Réouverture de tous les autres magasins, les marchés	Réouverture des hautes écoles
Ouverture des commerces suivants : <ul style="list-style-type: none"> - salons de coiffure, - salon de massage, - salon de tatouage, - salon de beauté, - magasins de bricolage, - les jardineries, - les pépinières, - les fleuristes, - les installations publiques en libre-service, - les stations de lavage. 		Réouverture des établissements de divertissement et de loisirs : musées, bibliothèques, jardins botaniques et zoos
Les magasins d'alimentation qui proposent d'autres marchandises en plus des biens de consommation courante pourront rouvrir toute leur surface de vente .		Assouplissement de l'interdiction de rassemblement (attendre la décision du 27 mai)

b) Extension des allocations pertes de gain aux indépendants

De nombreux indépendants de notre branche professionnelle ont vu leur chiffre d'affaires diminuer considérablement. Comme ils ne figuraient pas sur la liste des établissements atteints directement par les décisions du Conseil fédéral (conséquences directes de la fermeture des écoles, des garderies, des restaurants, des bars, des magasins, des musées, des établissements de divertissements et de loisirs, etc.) aucune indemnisation n'était possible.

Comme évoqué dans notre News 4 du 25 mars 2020, la **fren** a relevé cette situation auprès du Centre Patronal et des autorités fédérales (communication no 8 et 9 <https://www.centrepatronal.ch/coronavirus>). La **fren** a toujours soutenu que les indépendants indirectement touchés par les mesures devaient également bénéficier d'un soutien de la part de la Confédération.

Le Conseil fédéral a donc élargi le droit à l'allocation pour perte de gain COVID-19 aux indépendants qui ne sont pas directement concernés par la fermeture des entreprises ou par l'interdiction de manifestations, **à condition que le revenu de l'activité lucrative soumis à l'AVS soit supérieur à CHF 10'000.--, mais ne dépasse pas CHF 90'000.--.**

Conclusion :

En tant qu'indépendant, si vous n'atteignez pas le montant de CHF 10'000.- ou que votre chiffre d'affaires est supérieur à CHF 90'000.--, vous n'avez malheureusement pas droit aux allocations perte de gain COVID-19.

2. Mesures de soutien à l'économie prises par les cantons

Nous vous invitons à consulter les sites des différents cantons. Vous pourrez ainsi connaître exactement l'éventail des mesures dont vous pourriez bénéficier à titre subsidiaire ou complémentaire à celles prises par le Conseil fédéral.

2.1 Sites officiels des cantons

En fonction du lieu du siège de votre entreprise, voici les sites à consulter pour obtenir un éventuel soutien financier et des renseignements sur les mesures prévues à votre attention.

Mesures prises par Vaud

- <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/coronavirus-informations-pour-les-entreprises-vaudoises/#c2061039>
- https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/entreprises/Q_A_Entreprises.pdf#h.anfd9bp7pmaj
- https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/coronavirus/Conf_presse_COVID_CE-VD_08_04_20.pdf

Mesures prises par le Valais

- <https://www.vs.ch/web/seti/coronavirus-information-aux-entreprises>
- https://www.ccf-valais.ch/fr/news/item/download/733_c09524e26105279695885e60073078b7

Mesures prises par Fribourg

- <https://www.fr.ch/ce/travail-et-entreprises/entreprises/covid-19-le-gouvernement-fribourgeois-libere-une-premiere-enveloppe-de-50-millions-de-francs-pour-soutenir-leconomie>
- <https://www.fr.ch/promfr/travail-et-entreprises/entreprises/soutien-aux-entreprises-fribourgeoises>

Mesures prises par Neuchâtel

- <https://www.ne.ch/medias/Pages/20200323-d%C3%A9ploiement-mesures-economiques.aspx>
- <https://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/Pages/Covid-19-employeurs.aspx#soutien>
- <https://neuchateleconomie.ch/communiquede-presse/conseil-detat-mesures-urgentes-soutien-economique/>

Mesures prises par Jura

- <https://www.jura.ch/CHA/SIC/Centre-medias/Communiqués-2020/Mesures-cantoniales-de-soutien-aux-secteurs-de-l-economie-du-social-et-de-la-formation.html>

- <https://www.jura.ch/fr/Autorites/Coronavirus/Economie-et-emploi.html>

Mesures prises par Genève

- <https://www.ge.ch/covid-19-entreprises-commerces-chantiers>
- <https://www.ge.ch/actualite/covid-19-mesures-soutien-aux-entreprises-27-03-2020>
- <https://www.ge.ch/document/covid-19-aides-aux-entreprises-soutien-culture-rappel-regles-respecter-campagne-continuite-services-sig>

2.2 Catalogue des mesures du 20 mars au 8 avril 2020

La **fren** a répertorié différentes mesures cantonales permettant de vous soutenir financièrement. En fonction de l'évolution de la situation, il s'agira de vérifier à chaque fois leurs modalités, les montants maximum, les délais ou leur faisabilité. L'objectif est surtout de vous inciter à requérir ces aides auprès de vos autorités en fonction de votre situation.

1. Soutien aux indépendants (VS, NE, GE)
Allocations perte de gain de CHF 5880. -- (VS)
Accès à l'aide sociale (GE)
2. Forfait de CHF 5'880. -- aux salariés qui occupent une position assimilable à celle d'un employeur dans leur entreprise (VS)
3. Montant réservé pour des cas de rigueurs exceptionnels (VS)
4. Prêts, octroi de crédits-relais cantonaux à l'attention des petites entreprises ou indépendant-e-s (VS, VD, NE, FR, JU, GE)
5. Suspension de l'ensemble des amortissements prévus sur les prêts directs jusqu'au 31.12.2020 y compris (VS, à préciser pour NE)
6. Possibilité de pouvoir constituer une provision extraordinaire sur l'exercice comptable 2019. Cette dernière devra obligatoirement être dissoute dans l'exercice comptable 2020 (VS, pas VAUD !!)
7. Non perception des intérêts moratoires pour les impôts cantonaux (à l'exception de l'impôt à la source) (VS, VD, NE, JU, GE)
8. Report du délai de paiement de l'impôt à la source en lien avec le premier trimestre 2020 (VS, GE)
9. Suspension des rappels, amendes et l'ouverture d'une procédure de poursuite en justice (VS, VD, NE, FR, JU, GE)
10. Adaptation des acomptes d'impôt et leurs cotisations AVS à leurs prévisions de résultat 2020 (VS, VD, JU, GE)
11. Soutien aux projets d'innovation (NE, JU)
12. Mise en place de coach ou soutien financier pour élaborer les dossiers (VS, NE, JU)
13. Aide financière unique à l'engagement d'apprentis en automne (JU)

3. Conclusions

La **fren** suit de près les évolutions législatives, la mise en oeuvre de ces mesures et se tient à votre entière disposition pour vous aider dans votre plan protecteur ou faire passer des requêtes politiques auprès de notre organisation économique : le Centre Patronal. Elle répond enfin à toutes vos questions en cette période à l'adresse info@fren-net.ch.

FÉDÉRATION ROMANDE DES
ENTREPRENEURS EN NETTOYAGE
Le secrétaire général



Frédéric Abbet